

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°2

Option documentation

17-DEC4-05947

SUJET 27

Epreuve pratique, au choix, de technique documentaire ou d'archivistique (catalogage, analyse, indexation) ou de technique de gestion de mouvements des collections, à partir de plusieurs documents simples sur support graphique ou audiovisuel (textes, documents d'archives, photos, diapositives, films, bandes magnétiques, disque,...) suivie d'une conversation avec le jury.

(Préparation : 30 minutes ; durée : 30 minutes ; coefficient 3)

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°2
Option documentation

SUJET 27 :

Chargé(e) d'études documentaires à la direction générale des patrimoines, vous êtes chargé(e) de mener à bien la publication des actes du colloque « Dynamiques d'une aventure de l'esprit – l'inventaire général du patrimoine culturel ».

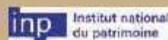
Comment organisez-vous votre travail ?

1794 - 1964 - 2004 - 2014

Dynamiques d'une « aventure de l'esprit » :
l'Inventaire général du patrimoine culturel

5, 6 et 7 novembre 2014

RENCONTRES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE



Dans une perspective européenne et avec une volonté prospective, ce colloque veut témoigner de l'évolution progressive du positionnement de l'Inventaire général au sein de la filière patrimoine depuis sa création en 1964 : d'un service scientifique et documentaire au sein des DRAC - ayant largement contribué à « inventer » de nouveaux patrimoines et à en faire évoluer le concept – au positionnement actuel au sein des Conseils régionaux et autres collectivités territoriales impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques régionales de connaissance et de valorisation du patrimoine.

La décentralisation organisée par la loi en 2004 et rendue effective en 2007 permet de dresser un premier bilan, notamment sur l'Inventaire comme acteur et moteur dans la conduite de ces politiques en territoire. Mais cette évolution institutionnelle s'accompagne, plus fondamentalement, d'un changement progressif de paradigme : au-delà de l'objet (fonds, édifices, collections), compris ou non dans son territoire, c'est le territoire lui-même qui devient la composante principale à étudier.

La ligne conductrice générale du colloque sera donc bien celle-ci : de la « fabrique » des patrimoines à la valorisation des territoires en insistant sur les apports de l'Inventaire général à la connaissance en matière d'architecture, d'urbanisme, de mobilier religieux, de décors... Il est essentiel en 2014 de mettre en perspective la question de la connaissance au sein de la filière patrimoine en tenant compte de l'ensemble des acteurs d'un secteur caractérisé par un éclatement institutionnel des compétences. Dans ce questionnement sur les fonctions contemporaines de l'inventaire, la dimension internationale et comparative est essentielle. Sera ici privilégié le parallèle avec des institutions telles que l'Institut Central pour le Catalogue et la Documentation (ICCD), l'Institut andalou du patrimoine historique ou d'autres grandes institutions patrimoniales européennes.

Chaque demi-journée thématique de ce colloque a donné lieu à un atelier organisé par un conseil régional avec la participation de collègues des différentes régions et de la collectivité territoriale de Corse.

Rencontres organisées par la direction générale des patrimoines (DGP), l'Institut national du patrimoine (INP), le Centre d'études sur la coopération juridique internationale (CECOJI / CNRS) et l'Association des conservateurs régionaux de l'Inventaire (ACRI), avec le concours de l'Association des régions de France (ARF), en partenariat avec l'Institut Central pour le Catalogue et la Documentation (ICCD).

Le colloque aura lieu du 5 au 7 novembre 2014,
à l'Institut national du patrimoine
auditorium de la Galerie Colbert
2, rue Vivienne, 75002 Paris

Renseignements :
tél : +33 1 44 41 16 41 / www.inp.fr

Inscription sur le site de l'Inp : www.inp.fr



1794-1964-2004-2014 Dynamiques d'une « aventure de l'esprit » :
l'Inventaire général du patrimoine culturel

Programme

Mercredi 5 novembre

13h30 Accueil

14h00 Ouverture

Fleur Pellerin, ministre de la culture et de la communication, Eric Gross directeur de l'Inp, représentant de l'Association des Régions de France (ARF)

14h30 Présentation des enjeux scientifiques

Marie Cornu, directrice du CECOJI et directrice de recherche au CNRS

14h45-16h00 - Séance introductive

Président de séance : Abraham Bengio, directeur général adjoint de la Région Rhône-Alpes, ancien DRAC

Il s'agit d'aborder ici l'essence même du principe d'inventaire patrimonial pour mieux en appréhender les enjeux et l'intérêt de la démarche d'Inventaire général sous une double perspective nationale et européenne.

❖ La genèse des inventaires

Vincent Négri, chercheur au CNRS (CECOJI) et Philippe Vergain, chef de la mission de l'Inventaire général du patrimoine culturel, direction générale des patrimoines

❖ Les fondamentaux de l'Inventaire général du patrimoine culturel

Xavier de Massary, Inspection des patrimoines (collège Inventaire général), et Natacha Abriat, conservateur régional de l'Inventaire, Région Languedoc-Roussillon

❖ L'Inventaire général italien, le Catalogo

Laura Moro, directrice de l'Institut Central pour le Catalogue et la Documentation (ICCD)

16h00-16h15 - Pause

16h15-16h35

L'inventaire au miroir de la décentralisation : une nouvelle jeunesse ?

Jean-Pierre Saez, directeur de l'Observatoire des politiques culturelles

16h35-17h00 - Discussion avec la salle

17h-18h30 - Autour de l'inventaire, approches et fonctions plurielles, les missions de service public de l'Inventaire général, complémentarité et partage des rôles

Table ronde animée par Abraham Bengio

Nathalie Heinrich, directrice de recherche au CNRS (Centre de recherches sur les arts et le langage – EHESS), Jean Untermaier, professeur des universités, université Lyon III Jean Moulin, Gennaro Toscano, directeur des études du département des conservateurs, directeur de la recherche et des relations scientifiques, Institut national du patrimoine, Karine Gloanec Maurin, présidente de la Commission Culture de l'ARF et vice-Présidente de la Région Centre, et Elizabeth Pastwa, responsable du service Inventaire et patrimoine Conseil régional de Franche-Comté (sous réserve)



1794-1964-2004-2014 Dynamiques d'une « aventure de l'esprit » :
l'Inventaire général du patrimoine culturel

Programme

Jeudi 6 novembre (matin)

9h00-11h00 - L'émergence d'une nouvelle dynamique : de l'objet patrimonial aux territoires

Président de séance : Jérôme Fromageau, doyen de la Faculté Jean Monnet, université Paris-Sud, co-directeur du groupe de recherches sur le droit du patrimoine culturel (CECOJI-CNRS)

Sont évoqués ici les premiers effets de l'aventure Inventaire, l'invention de nouveaux objets patrimoniaux, la question des relations et interactions entre les objets étudiés (le périurbain, les espaces urbains, les paysages, etc.), et l'impulsion d'une nouvelle dynamique par le passage de l'objet patrimonial au territoire.

❖ L'extension du champ patrimonial, l'évolution conceptuelle de la notion de patrimoine
Bernard Toulhier, conservateur général honoraire du patrimoine

❖ La fabrique du patrimoine rural comme objet patrimonial

Pascal Liévaux, docteur en histoire de l'art, conservateur en chef du patrimoine, chef du département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique, direction générale des patrimoines

❖ Les paysages de l'industrie, réflexions autour d'une étude en cours

Marie Pottecher, conservatrice du patrimoine, chef du Service de l'Inventaire du Patrimoine, Région Alsace, et Frank Schwarz, chercheur, Service de l'Inventaire du Patrimoine, Région Alsace

❖ Restitution de l'atelier en région - L'émergence d'une nouvelle dynamique : de l'objet patrimonial aux territoires

Claire Etienne, docteur en Histoire de l'Art, conservateur général du Patrimoine, responsable du service Inventaire et Patrimoine à la Région Haute-Normandie, et Antoinette Maget, maître assistante à l'université de Lucerne, chercheur associée au CECOJI / CNRS

11h00 - Pause

11h30-13h - L'Inventaire dans 20 ans dans la continuité de cette tendance et des missions de service public

Table ronde animée par Philippe Vergain

Pascal Cauchy, vice-présidente de la région en charge de la culture et du patrimoine au Conseil régional Basse Normandie, François Calame, ethnologue à la DRAC Haute Normandie, Kristen Sarge, responsable des missions d'Inventaire, Service Langues et Patrimoine de Guyane, Eric Cron, chef du Service régional du patrimoine et de l'Inventaire d'Aquitaine, Vincent Négri, chercheur au CNRS (CECOJI), et Jelka Pirkovic, directrice de l'Institute for the Protection of cultural heritage of Slovenia

13h - 14h30 - Pause déjeuner



1794-1964-2004-2014 Dynamiques d'une « aventure de l'esprit » : l'Inventaire général du patrimoine culturel

Programme

Jeudi 6 novembre (après-midi)

14h30-16h30 - L'Inventaire général, instrument en tension entre recherche scientifique et politiques territoriales

Présidente de séance : Marie Cornu

L'Inventaire général devient peu à peu le moteur de politiques régionales de valorisation du patrimoine, un outil au service des acteurs de terrain. Son champ de vision s'élargit pour faire du territoire un objet d'étude à part entière. Dans ce contexte, comment peut-il conserver en parallèle sa capacité à étudier des sujets plus difficiles, à l'écart des politiques publiques, des sujets qui feront le patrimoine de demain, comment peut-il poursuivre cette fabrique du patrimoine qui fait la richesse de la démarche ?

- ❖ **Restitution de l'atelier en région - Les politiques de valorisation du patrimoine : scénarios et outils mis en œuvre**
Eric Cron, chef du Service régional du patrimoine et de l'Inventaire d'Aquitaine
- ❖ **Etude de cas : le cadre d'intervention du service Inventaire et Patrimoine en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**
Marceline Brunet, chef du Service Inventaire et Patrimoine, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- ❖ **Les liens entre l'Inventaire et la protection du patrimoine en Europe, quels modèles**
Noé Wagener, doctorant à l'Institut d'Etudes de Droit Public, université Paris Sud 11, et Jérôme Fromageau.
- ❖ **La question de l'expertise et de la participation**
Noël Barbe, chercheur au IIAC-Laboratoire d'Anthropologie et d'Histoire sur l'Institution de la Culture, conseiller pour l'ethnologie à la Drac Franche-Comté

16h30-17h00 - *Pause*

17h00-18h30 - **Restitution de l'atelier en région - La recherche scientifique et l'expertise**

Table ronde animée par Isabelle Balsamo, chef du service de l'Inspection des patrimoines, direction générale des patrimoines

Elisabeth Loir-Mongazon, chef du service de l'Inventaire du patrimoine culturel de Bretagne, et Antoinette Maget, rapport introductif

Jean-François Lyon-Caen, architecte, Bénédicte Renaud, conservateur du patrimoine, chercheur au Service Régional de l'Inventaire d'Auvergne, Alexandre Gady, professeur d'histoire de l'art moderne à l'université Panthéon-Sorbonne, directeur du Centre André Chastel, et Dr. Sabine Schulte, conservatrice à l'office des monuments historiques de Berlin



1794-1964-2004-2014 Dynamiques d'une « aventure de l'esprit » : l'Inventaire général du patrimoine culturel

Programme

Vendredi 7 novembre

9h00-11h00 - Les enjeux de l'immatériel et la valorisation des résultats

Présidente de séance : Véronique Chatenay-Dolto, directrice régionale des affaires culturelles, DRAC Ile-de-France (sous réserve)

- ❖ **Restitution de l'atelier en région - La valorisation des résultats et la propriété intellectuelle**
Annaïg Chatain, conservateur régional de l'Inventaire, adjoint au chef de service Inventaire général du Patrimoine culturel, Région Nord-Pas-de-Calais
- ❖ **Valorisation des œuvres et collectivités publiques**
Emilie Terrier, doctorante au CECOJI (CNRS)

11h-11h30 *Pause*

11h30-13h - Inventaire général, service public de transmission du savoir et de médiation (ACRI)

Table ronde animée par Marie-Christiane de la Conté, directrice régionale des affaires culturelles, DRAC Nord-Pas-de-Calais (sous réserve)

Pr. Michel Guiraud, directeur des collections au Muséum National d'Histoire Naturelle, Laura Moro, Annaïg Chatain, Oliver Martin, chef de section Patrimoine culturel et monuments historiques, Office fédéral de la culture, Suisse, et Michael Goer, Honorarprofessor, Landeskonservator, Regierungspräsidium Stuttgart Landesamt für Denkmalpflege (sous réserve)

13h-13h45 - Remarques conclusives

Abraham Bengio, Isabelle Maréchal, chef de service, chargée du patrimoine, direction générale des patrimoines, et Michel Gras, directeur de recherche émérite au CNRS, ancien vice-président du Conseil national de la recherche archéologique, ancien directeur de l'École française de Rome

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°2

Option documentation

17-DEC4-05947

SUJET 29

Epreuve pratique, au choix, de technique documentaire ou d'archivistique (catalogage, analyse, indexation) ou de technique de gestion de mouvements des collections, à partir de plusieurs documents simples sur support graphique ou audiovisuel (textes, documents d'archives, photos, diapositives, films, bandes magnétiques, disque,...) suivie d'une conversation avec le jury.

(Préparation : 30 minutes ; durée : 30 minutes ; coefficient 3)

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°2
Option documentation

SUJET 29 :

Le conseiller « musique » de la direction régionale des affaires culturelles dans laquelle vous travaillez souhaite disposer d'un dossier documentaire relatif au streaming musical. Il s'adresse à vous pour créer ce dossier.

Comment vous y prenez-vous ?

Vidéo à la Demande : un nouveau service de référencement légal



Où trouver toute l'offre légale française sur le web ? Pour répondre à la question, Fleur Pellerin a lancé le 28 janvier un nouveau service de référencement des offres légales en ligne, créé par le Centre national du cinéma et de l'image animée, en partenariat avec les éditeurs de Vidéo à la Demande et les sites médias.

Tous les films en deux clics. Constatant l'éclatement de l'offre légale, son manque de clarté et d'accessibilité, le CNC a imaginé à la demande de Fleur Pellerin un nouveau service propre à simplifier l'accès à l'ensemble des offres légales existantes en les rendant plus visibles et plus lisibles dans le parcours de l'internaute. Chacun pourra désormais découvrir en seulement deux clics tous les films disponibles en ligne, dans tous les formats (haute définition, version originale ou française par exemple) et dans tous les modes d'accès (abonnement à une offre de vidéo à la demande, achat ou location).

Lutter contre le piratage. Faciliter l'accès à l'offre légale, comme le fait ce nouveau service de référencement apparaît comme la première mesure vraiment efficace pour détourner les internautes des sites de streaming illégal. Jusqu'à aujourd'hui, « l'offre en ligne est tellement confuse qu'il est parfois plus facile de trouver un film sur un site illicite que sur un site d'offre légale » a constaté Fleur Pellerin en présentant ce qu'elle considère comme « un véritable service public pour l'internaute et la création ». Et c'est précisément pourquoi « le développement de l'offre légale est la première étape de la lutte contre le piratage »

Déjà plus de 10 000 films. Le CNC a conçu ce service avec quatre sites partenaires (Allociné, Première, Télérama et SensCritique) et 12 éditeurs de vidéo à la demande (Arte VOD, CanalPlay, FilmoTV, FranceTV pluzz V&D, Imineo, MontparnasseVOD, MyTF1VOD, Orange à la demande, OCS, UniversCiné, Videofutur, Wuaki.Tv). La nouvelles base de données proposent déjà, et ce n'est qu'un début, plus de 10 000 films. Elle touche dès son lancement plus de 15 millions d'internautes. Aujourd'hui constituée de longs métrages, l'offre ne cessera de s'enrichir avec l'apparition de nouveaux films mais aussi des séries et des courts métrages.

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°2

Option documentation

17-DEC4-05947

SUJET 30

Epreuve pratique, au choix, de technique documentaire ou d'archivistique (catalogage, analyse, indexation) ou de technique de gestion de mouvements des collections, à partir de plusieurs documents simples sur support graphique ou audiovisuel (textes, documents d'archives, photos, diapositives, films, bandes magnétiques, disque,...) suivie d'une conversation avec le jury.

(Préparation : 30 minutes ; durée : 30 minutes ; coefficient 3)

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°2 Option documentation

SUJET 30 :

Le conseiller « arts plastiques » de la direction régionale des affaires culturelles dans laquelle vous travaillez vous demande conseil pour la gestion de ses archives électroniques.

Quel plan de classement pourriez-vous proposer ?

Quelles préconisations pourriez-vous faire ?

Composition des archives électroniques du conseiller Arts plastiques

- dossiers d'artistes ayant bénéficié d'aide à projets
30 000 fichiers comprenant des documents photographiques et graphiques
format. jpg ; des documents administratifs format.pdf ; CV et notes d'intention
format.doc et format.pdf

- demandes de subventions pour expositions émanant d'artistes
1600 fichiers format.doc et 2000 fichiers format.jpg

- liste des appels à projets lancés depuis les années 2000
1 fichier format.xls

- projets d'artistes proposés dans le cadre du 1 % culturel
1500 fichiers format.doc ; 3200 photographies format.jpg

- demandes de subventions pour expositions émanant d'institutions
800 fichiers format.doc et 1000 fichiers format.jpg

- avis du conseiller sur les projets d'artistes dans le cadre du 1 % culturel
1500 fichiers format.doc

- dossiers d'acquisitions d'œuvres du Fonds régional d'art contemporain

- projets d'artistes retenus dans le cadre du 1 % culturel
250 fichiers format.doc ; 500 photographies format.jpg

- procès-verbaux de la commission d'acquisitions d'œuvres du Fonds régional
d'art contemporain
350 fichiers.pdf

- procès-verbaux de jury et liste des candidats admis pour les diplômes
nationaux des écoles supérieures d'art
300 fichiers.pdf

- dossiers de la commission scientifique régionale pour les musées, comprenant
les avis d'experts, rapports scientifiques, procès-verbaux
4500 fichiers format.pdf

- correspondance sous forme de courriels avec les structures subventionnées

- dossiers de suivi des écoles supérieures d'art

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°2

Option documentation

17-DEC4-05947

SUJET 32

Epreuve pratique, au choix, de technique documentaire ou d'archivistique (catalogage, analyse, indexation) ou de technique de gestion de mouvements des collections, à partir de plusieurs documents simples sur support graphique ou audiovisuel (textes, documents d'archives, photos, diapositives, films, bandes magnétiques, disque,...) suivie d'une conversation avec le jury.

(Préparation : 30 minutes ; durée : 30 minutes ; coefficient 3)

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°2 Option documentation

SUJET 32 :

Vous êtes chargé(e) d'études documentaires dans une direction régionale des affaires culturelles.

Le conservateur régional des monuments historiques vous demande de préparer un dossier en vue d'une proposition de labellisation d'un jardin au titre des « Jardins remarquables ».

Comment vous y prenez-vous ?

Le label « Jardin remarquable »



Mis en place en 2004, le label « Jardin remarquable » distingue des jardins et des parcs, tant anciens que contemporains, publics ou privés, particulièrement bien entretenus et ouverts à la visite. Ce label de qualité est attribué par le ministère de la culture et de la communication pour une durée de 5 ans renouvelable aux jardins présentant un intérêt culturel, esthétique, historique ou botanique qu'ils soient ou non protégés au titre des monuments historiques.

Qu'est-ce que le label « Jardin remarquable » ?

La mise en place du label « Jardin remarquable » répond au souhait de faire connaître et de valoriser des parcs et jardins ouverts au public et particulièrement bien entretenus.

Ce label d'État, attribué pour 5 ans renouvelable, répond à des critères d'exigence et de qualité sur la composition (organisation des espaces), l'intégration dans le site et la qualité des abords, les éléments remarquables (eau, fabriques, architectures végétales...), l'intérêt botanique, l'intérêt historique, l'accueil des publics et l'entretien dans le respect de la qualité environnementale.

Il tient compte de la diversité des parcs et jardins, et peut concerner des jardins petits ou étendus, historiques ou contemporains, et de tous les styles.

Quelles sont les obligations du propriétaire d'un jardin labellisé, et les avantages que ce label procure ?

Le label engage les propriétaires à assurer un entretien régulier de leur jardin, à l'ouvrir à la visite au moins 40 jours dans l'année, à participer au moins à une opération nationale (*Rendez-vous aux jardins* voire aux *Journées européennes du Patrimoine*), à mettre à la disposition du public des documents d'information (plan, historique, indications botaniques), et à apposer dans un lieu visible du public une plaque émaillée reprenant le logotype du label « Jardin remarquable ».

Il permet de bénéficier d'une valorisation par le ministère de la culture et de la communication et procure une plus grande visibilité dans divers documents et publications.

À la demande de leurs propriétaires, les jardins labellisés peuvent bénéficier d'une signalisation routes et autoroutes, selon le même processus que les édifices protégés au titre des monuments historiques.

À qui s'adresser pour faire labelliser son jardin ?

Les dossiers de candidature doivent être adressés à la direction régionale des affaires culturelles (<http://www.culture.gouv.fr/mcc/Vos-contacts-en-DRAC>). Ils sont ensuite examinés par un groupe de travail présidé par le préfet de région ou son représentant. Les jardins retenus font l'objet d'une décision du préfet de région.

LISTE DES JARDINS LABELLISÉS
“ Jardin remarquable ” au 31 décembre 2015

Légende :

* : ISMH

** : CLMH

▣ : site inscrit

⊗ : site classé

(p) : propriété publique

Eve® : label espace végétal écologique

ALSACE

15 jardins

BAS-RHIN 67

- 67 : Boersch – Un jardin philosophe
- 67 : Brumath – Jardin de l'Escalier
- 67 : Kintzheim – Parc des ruines du château de Kintzheim ⊗
- 67 : Kolbsheim – Jardin du château *
- 67 : Otrott – Domaine du Windeck *
- 67 : Plobsheim – Le jardin de Marguerite
- 67 : Saverne – Jardin botanique du Col de Saverne (p)
- 67 : Strasbourg – Jardin botanique de l'université Louis Pasteur * (p)
- 67 : Uttenhoffen – Jardin de la ferme bleue

HAUT-RHIN 68

- 68 : Bennwihr – Parc de Schoppenwihr
- 68 : Guebwiller – Parc de la Marseillaise (p)
- 68 : Husseren-Wesserling – Parc de Wesserling * (p)
- 68 : Illzach – Jardin du temps
- 68 : Mulhouse – Parc zoologique et botanique de Mulhouse Sud Alsace (p)
- 68 : Riedisheim – Parc Alfred Wallach (p)

AQUITAINE

32 jardins

DORDOGNE 24

- 24 : Carsac-Aillac – Jardins d'eau de Saint-Rome
- 24 : Domme – Jardins du château de Caudon
- 24 : Eymet – Parc et Potager de Pouthet*
- 24 : Florimont-Gaumiers – Jardin de la Daille
- 24 : Hautefort – Jardins du château**▣
- 24 : Issac – Jardin du château de Montréal▣
- 24 : Le Buisson-de-Cadoun – Jardin de Planbuisson

- 24 : Paunat – Jardins de Chartreuse du Colombier
- 24 : Saint-Cybranet – Jardin de l'Albarède
- 24 : Saint-Germain-de-Belves – Jardin de la chartreuse de Conty
- 24 : Saint-Médard-d'Excideuil – Jardin d'Hélysoeuvre
- 24 : Salignac-Eyvigues – Jardin du manoir d'Eyrignac*
- 24 : Terrasson-Lavilledieu – Jardins de l'Imaginaire (p)
- 24 : Thonac – Jardins du château de Losse**
- 24 : Vélignes – Jardins du Sardy
- 24 : Vézac – Jardins de Marqueyssac

GIRONDE 33

- 33 : Blanquefort – Parc de Majolan (p)
- 33 : Bordeaux – Jardin public (p) Eve
- 33 : Bordeaux – Parc Bordelais (p) Eve
- 33 : Lugon-et-l'Île-du-Carney – Jardin du Fond de l'Or
- 33 : Néac – Parc du château de Siaurac
- 33 : Podensac – Parc Chavat (p)
- 33 : Portets – Jardins du château de Mongenan*
- 33 : Saint-Selve – Parc du château de Grenade

LANDES 40

- 40 : Dax – Parc du Sarrat * (p)

LOT-ET-GARONNE 47

- 47 : Baleysagues – Jardin de Boissonna
- 47 : Marmande – Jardin du cloître Notre-Dame (p)
- 47 : Marmande – Jardins de Beauchamp
- 47 : Temple-sur-Lot – Jardin de nénuphars des pépinières Latour-Marliac

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES 64

- 64 : Cambo-les-Bains – Jardin de la villa Arnaga** (p)
- 64 : Momas – Jardins du château de Momas
- 64 : Viven – Jardins du château de Viven*

AUVERGNE

9 jardins

ALLIER 03

- 03 : Villeneuve-sur-Allier – Arboretum de Balaine **

CANTAL 15

- 15 : Anglards-de-Salers – Verger de Déduit

HAUTE-LOIRE 43

- 43 : Chavaniac-Lafayette – Parc du château Lafayette * (p)

PUY-DE-DÔME 63

- 63 : Blanzat – Parc du château *

Les jardins remarquables en Pays de la Loire

Le label Jardin remarquable créé par le Ministère de la Culture et de la Communication en 2005 permet aux visiteurs d'identifier une sélection de jardins nationaux présentant un intérêt culturel, esthétique, historique ou botanique marqué.

La région des Pays de la Loire compte 18 jardins remarquables.

